

DÉCISIONS de la 2^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSDM de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal tenue le mercredi 21 janvier 2015 en deux sessions à 10 h 00 au secrétariat de l'Alliance et à 17 h 00 au Centre Antique de Montréal

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 02.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.1415.001 :
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption d'un procès-verbal
 4. Procédures d'assemblées / Modifications
 5. Négociation nationale
 - 5.1 Dépôts patronaux
 - 5.2 Plan d'action Phase 1

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 02.02** Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSDM, tenue le mardi 7 octobre 2014, soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 26 janvier 2015, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

PROCÉDURES D'ASSEMBLÉES / MODIFICATIONS

- 02.03** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte les règles de fonctionnement de ses assemblées avec les modifications apparaissant à l'annexe du document AGC.1415.005, et les applique jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par une nouvelle décision de l'Assemblée.

NÉGOCIATION NATIONALE - PLAN D'ACTION PHASE 1

- 02.04** Que les propositions Phase 2 soient référées au Conseil d'administration qui travaillera en collaboration avec les membres de la délégation de l'Alliance au Conseil fédératif de négociation et le Comité action-mobilisation de l'Alliance afin de soumettre à la FAE des suggestions en vue des phases 2 et 3.
- 02.05** Amendement à la proposition 1 Kaliaguine (proposition Salvucci du matin) : ajouter après parents « et aux élèves de l'EDA et la FP ».
- 02.06** Que des feuillets contenant de l'information sur les impacts sur l'école publique et la qualité de l'enseignement soient distribués lors des rencontres de parents et aux élèves de l'EDA et la FP.



- 02.07** Action 3 du plan d'action : que lors du dépôt de la résolution pour dénoncer le dépôt patronal, déposée au CPEPE et au CE, tous les membres présents à ces assemblées soient invités à signer cette résolution en mesure d'appui à nos revendications syndicales.
- 02.08** Que les enseignants s'engagent personnellement dès ce soir à ne faire que les 32h reconnues à leur tâche conventionnée.
- 02.09** Que la FAE réitère son opposition au financement public des écoles privées et qu'elle positionne cette action comme une solution au sous-financement de l'école publique québécoise.
- 02.10** Amendement à la proposition Vallières : remplacer « Qu'une carte postale port payé remise aux parents et pré adressée au ministre Bolduc » par « Qu'un modèle de courriel adressé au ministre Bolduc soit remis aux parents ».
- 02.11** Qu'un modèle de courriel adressé au ministre Bolduc soit remis aux parents, avec un message choc des conséquences de l'éventuelle adoption du dépôt patronal sur leur enfant et le message : non, je ne veux pas de ça Monsieur Bolduc.
- 02.12** Amendement à la proposition Juteau : enlever « Pour les enseignants du primaire ».
- 02.13** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM adopte le projet du plan d'action-mobilisation national (phase 1) recommandé par l'Assemblée des personnes déléguées et contenu dans le document AGC.1415.006, tel qu'amendé.